

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

20-DCM-DGS-042

L'AN DEUX MILLE VINGT & LE 10 JUILLET à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle polyvalente de l'Espace des Arts, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020.

**OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DES DELEGUES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES.**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédrick GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Isabelle ROGER – Eric GALIANO - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marina BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME.

POUVOIRS : Graziella PIRAS à Eric GALIANO ; Jean-Marc ILLICH à Jean-François PANES ; Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS ; Martine CLOPIN à Valérie RIALLAND, Bérénice BONNAL à Cécile CRISTOL GOMEZ.

ABSENTS : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Magali VINCENT

DEBUT DE SEANCE : 14h00

=====

Monsieur Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément à l'article 5 de ses statuts, la Caisse des Ecoles est administrée par un comité composé notamment de cinq membres désignés par le Conseil Municipal en son sein.

Il est donc demandé à l'assemblée d'élire cinq délégués ~~pour siéger au Conseil~~
d'Administration de la Caisse des Ecoles, étant précisé que cette élection s'effectuera au
scrutin secret, sauf si l'Assemblée en décide autrement à l'unanimité.

Chaque groupe est invité à proposer une liste de 5 délégués au plus.

Dans une démarche d'ouverture et de concertation, Monsieur le Maire, Hervé STASSINOS
avait respectivement reçu, avant la date du conseil, Monsieur Bernard PEZERY accompagné
de Monsieur Eric JOFFRE, puis Monsieur RIQUELME pour aborder leur représentation
dans les différentes instances municipales et intercommunales.

La liste proposée conjointement est donc constituée de :
Cécile CRISTOL GOMEZ, Emilie ROY, Stéphanie ASCIONE, Graziella PIRAS, Laetitia ISTACE-
DAVID.

- Avec l'accord de l'assemblée, le vote a lieu à main levée.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

Sont désignés délégués au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles :

- Cécile CRISTOL GOMEZ
- Emilie ROY
- Stéphanie ASCIONE
- Graziella PIRAS
- Laetitia ISTACE-DAVID

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire,
Moi STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de
Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui
suivent la demande équivaut à un refus.